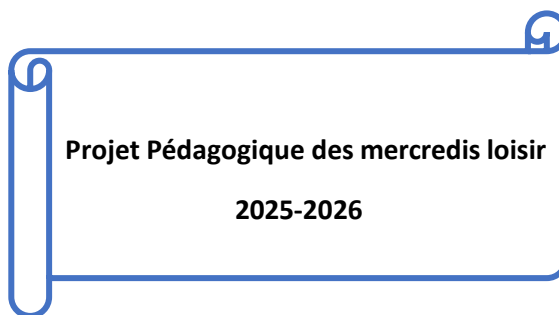




Introduction.

La Fédération Familles Rurales en partenariat avec la Commune de Saint-Pierre-des-Nids, la CAF et la MSA ont créé un accueil de loisirs les mercredis sur la Commune de Saint-Pierre-des-Nids.

Cet accueil est géré par l'association Familles Rurales de Saint-Pierre-des-Nids et subventionné par la Commune, la CAF et la MSA.

Ce document présente les différentes orientations pédagogiques de l'accueil de loisirs mercredis loisir de Saint-Pierre-des-Nids. Il a été rédigé par la directrice de l'accueil de loisirs mercredis loisir : Axelle SUZANNE – 07.66.33.06.90 / direction.spdn@famillesrurales53.com

1- Présentation de l'accueil mercredis loisir.

L'accueil mercredis loisir est ouvert tous les mercredis à partir du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 01 juillet 2026.

L'accueil collectif de mineurs se fait sur le site :

- Groupe scolaire 'Simone Veil' de Saint-Pierre-des-Nids.

Chaque site peut accueillir un maximum de 48 enfants.

La directrice recrute dans son équipe pédagogique 3 animateurs.

2- Modalités d'inscriptions.

Un dossier d'inscription doit être fait pour toute inscription. Dossier fait informatiquement puis envoyer aux familles pour signature. Pour les mercredis de présence il faut contacter la directrice par mail, ou par SMS pour donner les dates de venue de l'enfant. Le programme d'activité est également distribué dans l'école auprès des familles au début de chaque période.

Soucieux de pouvoir faciliter l'accès de l'accueil de loisirs à tous, le tarif est défini en fonction du quotient familial des familles, prenant ainsi en compte les situations économiques de chacun. L'inscription peut se faire à la journée, à la demi-journée, ponctuellement ou par période.

QF	0 – 900	901-1200	1201 et +
Repas	4.10€	4.20€	4.30€
Péricentre matin ou soir	0.52€	0.57€	0.62€
Forfait avec repas (7 mercredis)	77.85€	83.50€	87.40€
Demi-journée	4.35€	4.55€	4.75€
Journée	7.80€	8.20€	8.60€
Supplément sortie	7.00€	7.20€	7.40€

3- L'équipe pédagogique.

Axelle SUZANNE, directrice de l'accueil en collaboration avec la Fédération Départementale Familles Rurales ont recruté :

↳ 3 animateurs BAFA

La directrice ainsi que les 3 animateurs recrutés ont participé à des réunions de préparation afin d'appréhender, préparer, organiser au mieux l'accueil des enfants et des familles durant tous les mercredis.

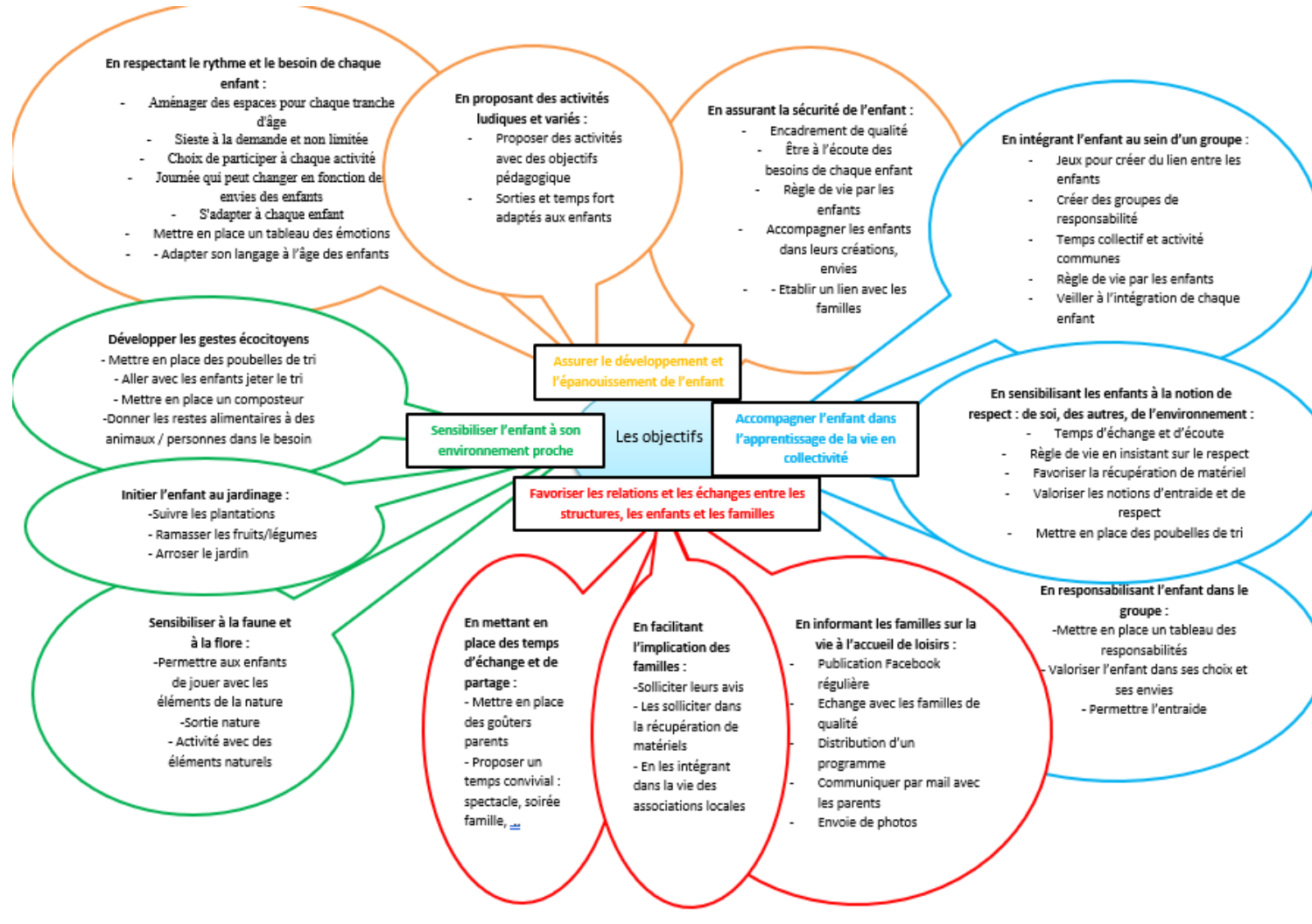
4- Rappel des objectifs éducatifs.

Les accueils de loisirs sont des espaces éducatifs entre l'école et la famille. Les animations mises en place visent à développer l'échange, l'autonomie et la socialisation des enfants dans un souci permanent de mixité. Ceci s'articule autour de **4 grands axes éducatifs** :

- **Un lieu d'accueil avec et pour les familles ;**
- **La socialisation et l'autonomie ;**
- **La citoyenneté et l'environnement ;**
- **Un temps centré sur les loisirs.**

L'accueil de loisirs permettra de mettre en œuvre les objectifs cités ci-dessus. Ce lieu éducatif et ludique tiendra compte des instructions légales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Direction des Services Vétérinaires et toutes autres structures officielles contribuant à la protection des mineurs.

5- Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs mercredis loisir.



6- La vie quotidienne.

L'accueil :

Une fois enregistré auprès de l'animation, l'enfant fait le choix de choisir ses activités pour jouer, dessiner, lire. Les animateurs présents veillent à ce que les enfants qui viennent d'arriver ne soient pas bousculés par les enfants déjà sur place et ainsi permettre un accueil plus calme aux derniers arrivés.

Le soir, un animateur est présent pour accueillir les parents et échanger sur la journée de leur enfant. Les activités sont terminées et les enfants peuvent jouer en autonomie à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les activités :

Nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Toutes les animations peuvent se mener si chaque projet, chaque animation préserve un esprit ludique. Les envies des enfants sont à prendre en compte, les animateurs peuvent donc mettre en place une activité impulsée par les enfants.

L'enfant est libre de participer ou non aux activités, dans la mesure où sa sécurité physique et affective est assurée. L'animateur échangera avec l'enfant sur ses raisons de ne pas participer.

Les activités peuvent ne pas être une fin en soi et peuvent avoir plusieurs visées :

- Permettre aux enfants de participer à une œuvre collective ;
- Développer ou approfondir une compétence ou technique particulière ;
- Faire découvrir une nouvelle activité ;
- Vivre un moment de partage.

L'équipe veillera, dans la mesure du possible à proposer aux enfants, différentes activités afin qu'ils puissent choisir ce qu'ils souhaitent faire et ainsi être acteurs de leur journée. Les animations peuvent être à caractère culturelle, physique, scientifique, manuelle et ainsi peuvent satisfaire les attentes de chaque enfant.

L'animateur a pour rôle d'accompagner les enfants dans la réalisation de leur activité et les aider à développer leur imaginaire et leur créativité en faisant partager sa technicité et son expérience.

Les repas :

Les enfants sont répartis en petit groupe à table afin de favoriser l'échange et la discussion. Les animateurs sont ensemble à une table afin de laisser les enfants discuter et ensemble échanger sur les activités du matin et de l'après-midi. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur apprentissage : couper sa viande, savoir se servir seul, goûter à tout.

Les enfants participeront à la mise en place de la cantine, au débarrassage, nettoyage des tables et du sol.

Les menus de la restauration peuvent être adaptés dans le cas de la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé de l'enfant présentant des allergies ou des intolérances alimentaires.

La sieste / Le temps calme :

↳ *La sieste*

Après le repas, ceux qui le souhaitent bénéficient d'un temps de repos dans la salle de sieste. Chaque enfant possède un lit avec une place bien définie qu'il aura au préalable choisi ainsi qu'un endroit pour déposer ses vêtements.

Afin de favoriser la détente et l'endormissement des enfants, l'animateur présent dans la salle peut lire une histoire, un conte ou mettre une musique relaxante.

Le temps de repos est variable en fonction des enfants. Ils peuvent se lever en toute autonomie et se réveiller en fonction de leur rythme. L'animateur accompagne les enfants lors du lever et les aide à s'habiller.

↳ *Le temps calme*

Pour les enfants qui ne dorment pas à la sieste, un temps de repos est aménagé. Les enfants vont pouvoir jouer à des jeux calmes (puzzles, jeux de constructions, jeux de société, coloriages etc.) avant de reprendre les activités de l'après-midi.

L'hygiène, le soin, la santé :

L'équipe veille à la bonne hygiène sanitaire des enfants, notamment au lavage des mains :

- Après chaque sortie à l'extérieur
- Avant et après chaque repas
- Après chaque passage aux toilettes

Du linge et des vêtements de rechanges sont à dispositions en cas de petits accidents.

L'accueil de loisirs est équipé d'une pharmacie qui contient le matériel et les produits pouvant assurer les premiers secours et les soins de blessures bénignes.

En cas d'urgence, la directrice met en œuvre toutes mesures médicales (appel des secours, hospitalisation, interventions chirurgicales).

7- Les horaires.

Une journée à l'accueil de loisirs est rythmée entre des temps d'activités, des temps libres et des temps de la vie quotidienne. Ces horaires peuvent être amenées à être modifiées en fonction du planning (sorties, intervenants), temps météorologique ou bien en fonction de l'envie des enfants.

- L'accueil péricentre matin : **07h30-08h50**
- L'accueil des familles : 08h50-09h30
- Collation : 09h30-10h00
- Activités du matin : 10h00-11h15
- Temps libre : 11h15-11h45
- Repas : 11h45-13h15
- Sieste / Temps calme : 13h30-14h15
- Activités de l'après-midi : 14h15-15h30
- Temps libre : 15h30-16h15
- Goûter : 16h15-17h00
- L'accueil des familles : 17h00-17h15
- L'accueil péricentre soir : **17h15-18h30**

8- Les sorties / Temps forts.

- ⇒ 1 fois par période, séance de cinéma à Saint-Pierre-des-Nids ;
- ⇒ 1 fois par période, après-midi à l'EHPAD de Saint-Pierre-des-Nids ;
- ⇒ 1 fois par période, après-midi à la Ludo à Saint-Pierre-des-Nids ;

Sorties prévues sur les différentes périodes des mercredis.

9- L'évaluation du projet.

L'évaluation du Projet Pédagogique des mercredis de l'année 2025-2026 se fera sur plusieurs points :

1. Lors des réunions bilans et de fonctionnement avec l'équipe d'animation (1x/période) ;
2. Avec les retours et ressentis des enfants, familles tous les mercredis.